

ITINÉRAIRES DOUX

Concertation entre associations azuréennes porteuses de projets littoraux

Avisées par le CESAM de la prise en considération par la préfecture des Alpes-Maritimes de son projet de sentier littoral du Cap de Nice, les associations porteuses de projets d'itinéraires doux se sont rencontrées à l'initiative du GIR Maralpin, le 11 décembre à Villefranche-sur-Mer, pour procéder à un échange de vues sur leurs projets respectifs et leur mise en cohérence.

Ont participé à cet échange de vues les associations suivantes :

- *Association pour la sauvegarde du patrimoine maritime de Villefranche-sur-Mer*, représentée par son directeur Dominique Taillez, porteuse notamment du projet des chemins du sel ;
- *Caps et Sentiers des Alpes-Maritimes (CESAM)*, représentée par Jean Clary-Bousquet, président, & Jean Duhamel, vice-président, porteuse du projet de sentier littoral de Nice à St. Jean-Cap-Ferrat ;
- *Ensemble pour Cap d'Ail*, représentée par Pierre Bottin, président, porteuse du projet de voie verte de Cap-d'Ail à la principauté de Monaco sur les délaissés de la voie ferroviaire SNCF ;
- *GIR Maralpin*, représenté par Christian du Saussay, vice-président, & Jacques Molinari, secrétaire scientifique, porteuse du projet transfrontalier d'itinéraires doux culturels et touristiques entre San Remo et Monaco.

Constatant leur parfaite identité de vues quant à l'urgence de préserver le patrimoine environnemental et culturel de la bande littorale et à celle de procéder à l'aménagement en continuité d'itinéraires piétonniers, parfois cyclables, et si possible accessibles aux personnes à mobilité réduite, les quatre associations sont convenues

- d'appeler l'attention, chacune sur son projet respectif, lors de la réunion d'information organisée par la préfecture des Alpes-Maritimes le 17 décembre 2002, pour présenter les suites qu'elle compte donner au projet du CESAM ;
- de solliciter ensemble, auprès de la Mission Aménagement Environnement des services préfectoraux, une audience pour la présentation conjointe de leur projet commun ;
- de préparer à son issue une conférence de presse assortie d'une présentation détaillée de ce projet.

A l'issue de cette réunion, les représentants des quatre associations ont accordé une interview radiophonique à Radio-France par les soins de France Bleu Azur.

Culture et Droit de l'environnement – Visite d'une délégation Liguro-Piémontaise

Le GIR Maralpin a eu le plaisir d'accueillir en juin dernier, lors de sa réunion de clôture de l'année universitaire, une délégation de juristes turinois (L'Avocate Claudia Pasqualini-Salsa et le Dott. Alberto Scarrone) conduite par notre ami et voisin de Savona, Anibale Salsa, expert en culture et en milieux alpins, dont nous nous devons de rappeler ici la carrière et les fonctions.

Professeur d'Anthropologie Culturelle auprès de l'Université de Gênes, ancien Vice-Président de *Cipra Italia* et actuel Vice-Président du *Club Alpin Italien*, Anibale Salsa est Président du *Laboratoire d'Anthropologie Historique et Sociale des Alpi Marittime* (L.A.S.A.).

Est étroitement associée à ses multiples activités son épouse, Mme Claudia Pasqualini, avocate, fondatrice en 1981 du *Bureau Légal Pasqualini-Salsa*, lequel se consacre particulièrement au Droit de l'environnement, sécurité et territoire. Mme Pasqualini est l'auteur du manuel "*Diritto Ambientale*" (Droit de l'Environnement), qui en est à sa 6^{ème} édition et où, en introduction, le Prof. Salsa expose sa vision des rapports entre Culture et Droit.

Nos lecteurs de langue italienne trouveront ci-après les notices correspondantes, qu'à notre demande, nos amis ont bien voulu nous faire parvenir.

Dalla sua fondazione nel 1981, lo *Studio Legale Pasqualini-Salsa* opera con competenza in materia di Ambiente, Territorio e Sicurezza. Le due sedi di Savona e Milano, mettono a disposizione della clientela una comprovata esperienza nella difesa in giudizio e consulenza stragiudiziale in materia ambientale e di normativa di sicurezza

Lo scopo dello Studio è di offrire un servizio di qualità altamente specializzato secondo le necessità specifiche del cliente per garantirgli una risposta rapida ai problemi e una difesa efficace dei suoi diritti.

Diritto del cittadino alla salubrità dell'ambiente i cui vive o lavora, ma, allo stesso tempo, diritto dell'ambiente ad essere tutelato e salvaguardato. Di contro ad una concezione di ambiente puramente astratta e ideologica, lo Studio si fa sostenitore di un diritto applicabile e sostenibile concretamente.

Cio' è reso possibile dalla presenza di validi professionisti: l'avvocato Claudia Pasqualini Salsa, protagonista di innumerevoli seminari e docenze, ha formato giovani legali specializzati ed ha selezionato professionisti competenti per soddisfare le nascenti esigenze della clientela. Dall'anno 2000, lo Studio tratta anche temi della sicurezza alimentare, settore affidato al Dott. Alberto Scarrone.

Obiettivo primario dell'attività dello Studio è la prevenzione, per evitare perdite di tempo, denaro e immagine da parte del cliente. E' una spinta per le imprese ad adeguarsi alla normativa ambientale e ad informare il proprio personale per non incorrere in violazioni punibili civilmente o penalmente.

Lo Studio Pasqualini-Salsa pubblica inoltre un quindicinale on-line "*LegalinetNews*" al quale è possibile abbonarsi gratuitamente accedendo all'indirizzo www.legalinet.it, il primo portale giuridico su ambiente e sicurezza curato dallo Studio stesso.

Il prof. Annibale Salsa è docente di Antropologia Culturale presso l'Università di Genova, già Vice Presidente di CIPRA Italia, studioso di cultura e ambiente alpino, Vice Presidente Nazionale del Club Alpino Italiano e Presidente del Laboratorio di Antropologia Storica e Sociale delle Alpi Marittime. Ha saputo coinvolgere nel proprio impegno la moglie Claudia Pasqualini, avvocato, titolare dello Studio Legale Pasqualini Salsa che dall'anno 1982 si occupa in modo particolare e specialistico di diritto dell'ambiente, sicurezza e territorio. Il prof. Salsa ha voluto nella prefazione del manuale "Diritto Ambientale", chiarire i rapporti tra cultura e diritto. In questi giorni viene distribuita nelle librerie italiane la VI Edizione del volume edito da Maggioli Editore e di cui l'avv. Claudia Pasqualini Salsa è autrice."

Notre prochaine Conférence-Débat

"Planification urbaine et automobile – Le cas azuréen"

Faculté de Droit - Nice - Mardi 11 février 2003 à 18 heures

Sous le titre "*Le système de gouvernance territoriale au défi de la transition urbaine*", notre collègue Gabriel Jourdan, Docteur en géographie, a traité dans sa thèse, à travers l'évolution depuis 1970 des conurbations de Toulouse et de la Côte d'Azur, du processus de *transition urbaine* (transformation de la ville causé par la généralisation de l'automobile), des dysfonctionnements en résultant, et de l'échec des politiques censées y remédier.

Après avoir exposé les grandes lignes de cette étude qui tente de cerner les congruences entre la transformation de l'espace urbain, les politiques publiques de planification et de transports, ainsi que les pratiques et les expressions du pouvoir local, Gabriel Jourdan ouvrira la débat avec le volet "Côte d'Azur" de son travail, en particulier à partir de sa propre analyse de la DTA des Alpes-Maritimes.